

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 13 décembre 2021 à 11 h 00, à la salle 203 de l'édifice Louis-Lepage.

Présents : M. le maire Mathieu Traversy, président
M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet
M. Mathieu Desilets, directeur de cabinet adjoint
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : M. Robert Morin

Absente : Mme Claudia Abaunza, vice-présidente

CE-2021-1283-DEC

Il est résolu :

QUE la séance extraordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 11 h 00.

CE-2021-1284-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-1285-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), pour l'exercice financier 2022 prévoyant des revenus et dépenses au montant de 11 583 000 \$, conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-1286-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM), pour l'exercice financier 2022 prévoyant des revenus et dépenses au montant de 4 481 200 \$, conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-1287-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le budget pour l'exercice financier 2022 de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-1288-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement prévoyant la tarification 2022 pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité*, sous le numéro 825.

CE-2021-1289-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement décrétant le taux de toutes les taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2022 de la Ville de Terrebonne*, sous le numéro 826.

CE-2021-1290-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 11 h 40.

Président

Greffier